

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

Coloured covers/
Couverture de couleur

Coloured pages/
Pages de couleur

Covers damaged/
Couverture endommagée

Pages damaged/
Pages endommagées

Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée

Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées

Cover title missing/
Le titre de couverture manque

Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées

Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur

Pages detached/
Pages détachées

Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)

Showthrough/
Transparence

Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur

Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression

Bound with other material/
Relié avec d'autres documents

Continuous pagination/
Pagination continue

Tight binding may cause shadows or distortion along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la marge intérieure

Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Blank leaves added during restoration may appear within the text. Whenever possible, these have been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées lors d'une restauration apparaissent dans le texte, mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas été filmées.

Title on header taken from:/
Le titre de l'en-tête provient:

Title page of issue/
Page de titre de la livraison

Caption of issue/
Titre de départ de la livraison

Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments:/
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below/
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>									

LE MESSENGER

DE

SAINTE ANNE

BULLETIN MENSUEL DU PÈLERINAGE DE
SAINTE-ANNE DE LA POINTE-AU-PÈRE

PUBLIÉ AVEC L'APPROBATION DE SA GRANDEUR MGR
L'ÉVÊQUE DE RIMOUSKI.

SOMMAIRE: Encyclique de N. S. Père le Pape Léon XIII sur
la question des Ecoles du Manitoba. 161.—Ste Anne. 173.—
Église. 175 — Bulletin. 176 — Actions de grâces. 179 —
Recommandations. 180.

Encyclique de Notre Saint Père le Pape Léon XIII
sur la question des écoles du Manitoba.

Dimanche, le 16 du mois courant, cette magistrale
encyclique a été promulguée dans toutes les églises du
diocèse, accompagnée du magnifique mandement de Sa
Grandeur Mgr Bégin, archevêque de Cyrène, que Mgr
l'évêque de Rimouski avait été autorisé à faire sien.

C'est la première fois qu'un document pontifical de
cette nature est adressé particulièrement aux Canadiens,
et ce nouvel acte de paternelle sollicitude du Saint Père
pour nous est, pour notre histoire, un événement dont elle
gardera précieusement le souvenir. L'honneur qui en re-

vient à notre pays, n'est pas peu considérable, puisque le Pape c'est le Vicaire même de Jésus-Christ ; celui qu'il a établi au plus haut degré ici-bas, le dépositaire de son pouvoir ; celui qui préside à toutes les destinées de l'Eglise ; celui qui dans la personne auguste de Léon XIII glorieusement régnant, domine le monde entier, par la lumière de la doctrine dont il l'éclaire ; par la clairvoyance du zèle et l'ardeur de la charité, qui attirent les regards de toutes les nations de la terre vers le Siège Apostolique et ramènent à la foi ; par la sagesse profonde qui le fait choisir pour arbitre dans les différends entre nations.

Aussi son intervention dans la question si longtemps débattue des écoles du Manitoba est-elle un avantage inappréciable pour tous les citoyens de notre pays et spécialement pour nos malheureux coréligionnaires du Manitoba. C'est en vertu du pouvoir suprême qu'il tient de Jésus-Christ, que Léon XIII nous rappelle dans sa admirable encyclique les principes de l'Eglise en matière d'éducation ; qu'il déclare le règlement Laurier-Greenwood "défectueux, imparfait, insuffisant" ; qu'il enseigne à tous les catholiques et citoyens leurs devoirs pour l'avenir relativement à cette question ; qu'il exhorte à l'unité d'action sous la direction des évêques, dont il loue et approuve la conduite en termes formels, pour que justice soit rendue à nos frères du Manitoba. Cette parole pleine d'autorité qui nous vient des hauteurs du Vatican avec une bonté toute paternelle, ne peut manquer d'être entendue, de produire chez tous les catholiques une reconnaissance profonde et une filiale soumission, et de nous procurer, par l'obéissance aux directions épiscopales comme le veut le Saint Père, ce grand bien de la paix et de l'harmonie des intelligences et des volontés.

Dans ces conditions que ne peut-on pas espérer pour le bien de notre pays et la cause sacrée des écoles du Manitoba ? Aussi est-ce avec bonheur que nous donnons aujourd'hui à nos lecteurs, le texte de cette encyclique, qui est un gage de cette paix que notre-Seigneur est venu apporter sur la terre aux hommes de bonne volonté. Elle amènera dans l'avenir, nous en avons la confiance, le rétablissement de nos malheureux coreligionnaires dans la plénitude de leurs droits, et sera une sauvegarde et une protection pour la cause sacrée des écoles catholiques dans la Province de Québec, et dans toute la puissance du Canada.

LETRE ENCYCLIQUE DE NOTRE TRÈS SAINT PÈRE LÉON
XIII PAPE PAR LA DIVINE PROVIDENCE.

*Aux Archevêques, aux Evêques et autres ordinaires de
la Confédération Canadienne, en paix et en com-
munion avec le siège apostolique.*

A nos Vénérables Frères les Archevêques, les Evêques
et les autres ordinaires de la Confédération Cana-
dienne, en paix et en communion avec le Siège
Apostolique.

LÉON XIII, PAPE,

Vénérables Frères, salut et bénédiction apostolique.

En vous adressant aujourd'hui la parole, — et Nous
le faisons d'un cœur tout aimant — Notre pensée se porte
d'elle-même à ces rapports de mutuelle bienveillance, à
ces échanges de bons offices qui ont régné de tout temps
entre le Siège Apostolique et le peuple canadien. A côté

de votre berceau même on trouve l'Eglise et sa charité. Et depuis qu'elle vous a accueillis dans son sein, elle n'a cessé de vous tenir étroitement embrassés, et de vous prodiguer ses bienfaits. Si cet homme d'immortelle mémoire, qui fut François de Laval Montmorency, put accomplir les œuvres de si haute vertu, et si fécondes pour votre pays, dont furent témoins vos ancêtres, ce fut assurément appuyé sur l'autorité et sur la faveur des Pontifes romains. Ce ne fut pas non plus à d'autre source que prirent origine et que puisèrent leur garantie de succès, les œuvres des évêques subséquents, personnages de si éclatants mérites. De même encore pour remonter à la période la plus reculée, c'est bien sous l'inspiration et à l'initiative du Siège Apostolique que de généreuses cohortes de missionnaires apprirent la route de votre pays, pour lui apporter avec la lumière de l'Evangile, une culture plus élevée et les premiers germes de la civilisation. Et ce sont ces germes qui, fécondés encore par eux au prix de longs et patients labours, ont mis le peuple Canadien au niveau des plus policés et des plus glorieux, et ont fait de lui, quoique venu tardivement, leur émule.

Toutes ces choses Nous sont de fort agréable souvenir ; d'autant plus qu'il en reste des fruits sous Nos yeux et de non médiocre importance. Le plus considérable de tous assurément, c'est parmi les multitudes catholiques un amour et un zèle ardent pour notre sainte religion, pour cette religion que vos ancêtres, venus providentiellement d'abord et surtout de la France, puis de l'Irlande, et d'ailleurs encore dans la suite, professèrent scrupuleusement, et transmirent à leur postérité comme un dépôt inviolable. Mais si leurs fils conservent fidèlement ce précieux héritage, il Nous est facile de com-

prendre quelle grande part de louange en revient à votre vigilance et à votre activité, Vénérables Frères, quelle grande part aussi au zèle de votre clergé ; tous en effet, d'une seule âme, vous travaillez assidûment à la conservation et au progrès de la foi catholique, et — il faut rendre cet hommage à la vérité, — sans rencontrer ni défaveur ni entrave dans les lois de l'empire Britannique. Aussi, lorsque mus par la considération de vos communs mérites, Nous conférâmes, il y a quelques années, à l'Archevêque de Québec l'honneur de la pourpre romaine, Nous eûmes en vue non seulement de relever ses vertus personnelles, mais encore de rendre un solennel hommage à la piété de tous vos catholiques. Pour ce qui touche à l'éducation de la jeunesse, sur quoi reposent les meilleures espérances de la société religieuse et civile, le Siège Apostolique n'a jamais cessé de s'en occuper de concert avec vous et avec vos prédécesseurs ; c'est ainsi qu'ont été fondées en grand nombre dans votre pays des institutions destinées à la formation morale et scientifique de la jeunesse, institutions qui sont si florissantes sous la garde et la protection de l'Église. En ce genre, l'Université de Québec, ornée de tous les titres, et gratifiée de tous les droits qu'a coutume de conférer l'autorité apostolique, occupe une place d'honneur, et prouve suffisamment que le Saint-Siège n'a pas de plus grande préoccupation ni de désir plus ardent que la formation d'une jeunesse aussi distinguée par sa culture intellectuelle que recommandable par ses vertus. Aussi est-ce avec une extrême sollicitude — il vous est facile de le comprendre — que Nous avons suivi les événements fâcheux qui ont marqué, en ces derniers temps, l'histoire de l'éducation catholique au Manitoba. C'est Notre volonté, — et cette volonté

Nous est un devoir,—de tendre à obtenir et d'obtenir effectivement, par tous les moyens et tous les efforts en Notre pouvoir, que nulle atteinte ne soit portée à la religion parmi tant de milliers d'âmes dont le salut Nous a été spécialement confié, dans une région surtout qui doit à l'Eglise d'avoir été initiée à la doctrine chrétienne et aux premiers rudiments de la civilisation. Et comme beaucoup attendaient que Nous Nous prononcions sur la question, et demandaient que Nous leur tracions une ligne de conduite et la marche à suivre, il Nous a plus de ne rien statuer à ce sujet, avant que Notre Délégué Apostolique fut allé sur place. Chargé de procéder à un examen sérieux de la situation et de Nous faire une relation sur l'état des choses, il a rempli fidèlement et avec zèle le mandat que Nous lui avions confié.

La question qui s'agite est assurément d'une très haute importance et d'une gravité exceptionnelle. Nous voulons parler des décisions prises, il y a sept ans, au sujet des écoles par le parlement du Manitoba. L'acte d'union à la Confédération Canadienne avait assuré aux enfants catholiques le droit d'être élevés dans des écoles publiques, selon les prescriptions de leur conscience. Or, ce droit, le Parlement du Manitoba l'a aboli par une loi contraire. C'est une loi nuisible. Car, il ne saurait être permis à nos enfants d'aller demander le bienfait de l'instruction à des écoles qui ignorent la religion catholique ou la combattent positivement ; à des écoles, où sa doctrine est méprisée, et ses principes fondamentaux répudiés. Que si l'Eglise l'a permis quelque part, ce n'a été qu'avec peine, à son corps défendant, et en entourant les enfants de multiples sauvegardes, qui trop souvent d'ailleurs, sont reconnues insuffisantes pour parer au danger.

Pareillement, il faut fuir à tout prix, comme très funestes, les écoles où toutes les croyances sont accueillies indifféremment et traitées de pair, comme si, pour ce qui regard le Dieu et les choses divines, il importait peu d'avoir ou non de saines doctrines, d'adopter la vérité ou l'erreur.

Vous êtes loin d'ignorer, Vénérables Frères, que toute école de ce genre a été condamnée par l'Eglise, parce qu'il ne se peut rien de plus pernicieux, de plus propre à ruiner l'intégrité de la foi et à détourner les jeunes intelligences du sentier de la vérité.

Il est un autre point sur lequel Nous serons facilement d'accord avec ceux-là même qui seraient en dissidence avec Nous pour tout le reste : savoir, que ce n'est pas au moyen d'une instruction purement scientifique, ni de notions vagues et superficielles de la vertu, que les enfants catholiques sortiront jamais de l'école tels que la patrie les désire et les attend. C'est de choses autrement graves et importantes qu'il faut les nourrir pour en faire de bons chrétiens, des citoyens probes et honnêtes ; leur formation doit résulter de principes qui, gravés au fond de leur conscience, s'imposent à leur vie, comme conséquences naturelles de leur foi et de leur religion. Car sans religion point d'éducation morale digne de ce nom, ni vraiment efficace : attendu que la nature même et la force de tout devoir dérivent de ces devoirs spéciaux qui relient l'homme à Dieu ; à Dieu qui commande, qui défend et qui appose une sanction au bien et au mal. C'est pourquoi vouloir des âmes imbues de bonnes mœurs, et les laisser en même temps dépourvues de religion, c'est chose aussi insensée que d'inviter à la vertu après en avoir ruiné la base. Or, pour le catholique, il n'y a qu'une seule

vraie religion, la religion catholique ; et c'est pourquoi fait de doctrines de moralité ou de religion, il n'en peut accepter ni reconnaître aucune qui ne soit puisée aux sources mêmes de l'enseignement catholique. La justice et la raison exigent donc que nos élèves trouvent dans les écoles, non-seulement l'instruction scientifique, mais encore des connaissances morales en harmonie, comme Nous l'avons dit, avec les principes de leur religion, connaissances sans lesquelles, loin d'être fructueuse, aucune éducation ne saurait être qu'absolument funeste. De là la nécessité d'avoir des maîtres catholiques, des livres de lecture et d'enseignement approuvés par les évêques, d'avoir la liberté d'organiser l'école de façon que l'enseignement y soit en plein accord avec la foi catholique ainsi qu'avec tous les devoirs qui en découlent. Au lieu de voir dans quelles institutions seront élevés les enfants, quels maîtres seront appelés à leur donner des préceptes de morale, c'est un droit inhérent à la puissance paternelle. Quand donc les catholiques demandent, — et c'est leur devoir de le demander et de le revendiquer, — que l'enseignement des maîtres concorde avec la religion de leurs enfants, ils usent de leur droit. Et il ne se pourrait rien de plus injuste que de les mettre dans l'alternative ou de laisser leurs enfants croître dans l'ignorance, ou de les jeter dans un milieu qui constitue un danger manifeste pour les intérêts suprêmes de leurs âmes.

Ces principes de jugement et de conduite, qui reposent sur la vérité et la justice, et qui sont la sauvegarde des intérêts publics autant que privés, il n'est pas possible de les révoquer en doute, ni de les abandonner en aucune façon. Aussi, lorsque la nouvelle loi vint frapper l'éducation catholique dans la province du Manitoba, éta

de
me
et
pre
dig
vou
de
Not
sacr
cher
aver
adou
parfa
les ci
eusse
faire
cause
plus
diens
des in
et dor
aux in
inférie
N
pour a
gouver
ont déj
griefs,
Nous n
inspirée
ouable

de votre devoir, Vénérables Frères, de protester ouvertement contre l'injustice et contre le coup qui lui était porté ; et la manière dont vous avez rempli ce devoir a été une preuve de votre commune vigilance, et d'un zèle vraiment digne d'évêques. Et bien que sur ce point chacun de vous trouve une approbation suffisante dans le témoignage de sa conscience, sachez néanmoins que Nous y ajoutons Notre assentiment et Notre approbation ; car elles sont sacrées ces choses que vous avez cherché et que vous cherchez encore à protéger et à défendre.

Du reste, les inconvénients de la loi en question avertissaient par eux-mêmes, que pour trouver au mal un adoucissement opportun, il était besoin d'une entente parfaite. Telle était la cause des catholiques, que tous les citoyens droits et honnêtes, sans distinction de partis, eussent dû se concerter et s'associer étroitement pour s'en faire les défenseurs. Au grand détriment de cette même cause, c'est le contraire qui est arrivé. Ce qui est plus déplorable encore, c'est que les catholiques canadiens eux-mêmes n'aient pas su se concerter pour défendre des intérêts qui importent à si haut point au bien commun, et dont la grandeur et la gravité devaient imposer silence aux intérêts des partis politiques, qui sont d'ordre bien inférieur.

Nous n'ignorons pas qu'il a été fait quelque chose pour amender la loi. Les hommes qui sont à la tête du gouvernement fédéral et du gouvernement de la Province ont déjà pris certaines décisions en vue de diminuer les griefs, d'ailleurs si légitimes, des catholiques du Manitoba. Nous n'avons aucune raison de douter qu'elles n'aient été inspirées par l'amour de l'équité et par une intention louable. Nous ne pouvons toutefois dissimuler la vérité :

la loi que l'on a faite dans le but de réparation est défectueuse, imparfaite, insuffisante. C'est beaucoup plus que les catholiques demandent et qu'ils ont,—personne n'en doute,—le droit de demander. En outre ces tempéraments mêmes que l'on a imaginés ont aussi ce défaut que, par des changements de circonstances locales, ils peuvent facilement manquer leur effet pratique. Pour tout dire en un mot, il n'a pas encore été suffisamment pourvu aux droits des Catholiques et à l'éducation de nos enfants au Manitoba. Or, tout demande dans cette question, et en conformité avec la justice, que l'on y pourvoie pleinement, c'est-à-dire que l'on mette à couvert et en sûreté les principes immuables et sacrés que Nous avons touchés plus haut. C'est à quoi l'on doit viser, c'est le but que l'on doit poursuivre avec zèle et avec prudence. Or, à cela rien de plus contraire que la discorde : il y faut absolument l'union des esprits et l'harmonie de l'action. Toutefois comme le but que l'on s'est proposé d'atteindre, et que l'on doit atteindre en effet, n'impose pas une ligne de conduite déterminée et exclusive, mais en admet au contraire plusieurs, comme il arrive d'ordinaire, en ces sortes de choses, il s'ensuit qu'il peut y avoir sur la marche à suivre, une certaine multiplicité d'opinions également bonnes et plausibles. Que nul donc ne perde de vue les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui ; mais que tous pèsent mûrement ce qu'exigent les circonstances, déterminent ce qu'il y a de mieux à faire et le fassent, dans une entente toute cordiale, et non sans avoir pris votre conseil.

Pour ce qui regarde en particulier les catholiques du Manitoba, Nous avons confiance que Dieu aidant, il

arriveront un jour à obtenir pleine satisfaction. Cette confiance s'appuie surtout sur la bonté de leur cause, ensuite sur l'équité et la sagesse de ceux qui tiennent en main le gouvernement de la chose publique, et enfin sur le bon vouloir de tous les hommes droits du Canada. En attendant, et jusqu'à ce qu'il leur soit donné de faire triompher toutes leurs revendications, qu'ils ne refusent pas des satisfactions partielles. C'est pourquoi, partout où la loi, ou le fait, ou les bonnes dispositions des personnes leur offrent quelques moyens d'atténuer le mal et d'en éloigner d'avantage les dangers, il convient tout à fait, et il est utile qu'ils en usent et qu'ils en tirent le meilleur parti possible. Partout au contraire où le mal n'aurait pas d'autre remède, Nous les exhortons et les conjurons d'y obvier par un redoublement de généreuse libéralité. Ils ne pourront rien faire qui leur soit plus salulaire à eux-mêmes, ni qui soit plus favorable à la prospérité de leur pays, que de contribuer au maintien de leurs écoles dans toute la mesure de leurs ressources.

Il est un autre point qui appelle encore vos communes sollicitudes. C'est que par votre autorité, et avec le concours de ceux qui dirigent les établissements d'éducation, on élabore avec soin et sagesse tout le programme des études, et que l'on prenne surtout garde de n'admettre aux fonctions de l'enseignement, que des hommes abondamment pourvus de toutes les qualités qu'elles comportent, naturelles et acquises. Il convient en effet, que les écoles catholiques puissent rivaliser avec les plus florissantes, par la bonté des méthodes de formation et par l'éclat de l'enseignement. Au point de vue de la culture intellectuelle et du progrès de la civilisation on ne peut que trouver beau et noble, le dessein conçu par les provinces

canadiennes de développer l'instruction publique, et d'en élever de plus en plus le niveau, et d'en faire ainsi une chose toujours plus haute et plus parfaite. Or, nul genre d'étude, nul progrès du savoir humain qui ne puisse se pleinement harmoniser avec la doctrine catholique.

A expliquer et à défendre tout ce que Nous avons dit jusqu'ici, ceux-là d'entre les catholiques y peuvent puissamment contribuer, qui se sont consacrés aux travaux de la presse et surtout de la presse quotidienne. Qu'ils se souviennent donc de leur devoir. Qu'ils défendent religieusement et avec courage tout ce qui est vérité, droit, intérêts de l'Eglise et de la société : de telle sorte pourtant qu'ils restent dignes, respectueux des personnes, mesurés en toutes choses.

Qu'ils soient respectueux, et qu'ils aient une scrupuleuse déférence envers l'autorité épiscopale, et envers tout pouvoir légitime. Plus les temps sont difficiles, plus le danger de division est menaçant, et plus aussi ils doivent s'étudier à inculquer cette unité de pensées et d'actions, sans laquelle il y a peu ou même point d'espoir d'obtenir jamais ce qui est l'objet de nos communs désirs.

Comme gage des dons célestes et de Notre affection paternelle, recevez la bénédiction apostolique que Nous vous accordons très amoureusement dans le Seigneur, à vous Vénérables Frères, à votre clergé et à vos ouailles.

Donnée à Rome, près Saint Pierre, le huitième jour de décembre de l'année 1897, la vingtième de Notre Pontificat.

LEON XIII, PAPE.

SAINTÉ ANNE

(Suite)

LA NATIVITÉ DE MARIE

Le Seigneur Jésus nous a dépeint d'un mot le bonheur de la mère à qui le ciel vient de donner un enfant. La nouvelle âme est saluée d'un cri de joie, car elle pourra bientôt soulager les douleurs et accroître les joies en partageant les unes et les autres. Mais s'il en est ainsi de toutes les mères, que dire de celle qui depuis si longtemps attendait cette faveur et à qui elle est accordée par un éclatant miracle. L'Église chante que la Nativité de Marie annonça la joie au monde entier : *gaudium annuntiavit universo mundo*, mais cette joie annoncée pour tous ne fut ressentie que dans le cercle bien restreint de ses parents et de ceux qui leur étaient chers. Les saintes hiérarchies du ciel se réjouirent à la vue de cette créature qui leur apparaissait comblée des dons les plus exquis de la nature et de la grâce, mais leur allégresse ne devait pas encore faire éclater sur la terre le *gloria in excelsis* qui retentira plus tard au-dessus de Bethléem.

Les desseins providentiels ne furent peut-être pas révélés à sainte Anne dans ce premier instant, mais son âme ravie et reconnaissante se sentit déborder d'une joie toute céleste à la vue de l'enfant qui lui était donnée ; avec quel élan ne dut-elle pas prononcer ce cantique d'actions de grâces que lui prête saint Epiphane : " Réjouissez-vous avec moi, filles d'Israël, car j'ai obtenu par miracle une enfant de bénédiction, et je possède enfin celle que j'ai si longtemps espérée. J'ai dépouillé la tristesse d'une longue stérilité et je me suis revêtue comme d'un riche vêtement de ma fécondité joyeuse. Qu'Anne, la mère de Samuël, se réjouisse avec moi en ce jour et qu'elle célèbre le prodige nouveau et merveilleux qui reproduit celui qui fut

fait en sa faveur ; que [Sara exalte le Seigneur, elle qui figura aussi le bonheur qui m'était réservé ; que toutes les épouses sans postérité chantent avec moi la grâce admirable que j'ai reçue du ciel ; que toutes les mères redisent avec moi : béni est Celui qui a accordé les faveurs qui lui étaient demandées, Celui qui m'a fait naître cette enfant bénie, chef-d'œuvre de ses mains toutes puissantes.”

Après avoir salué de notre admiration et de notre amour la fille immaculée et la mère si joyeuse, jetons sur notre vie un regard en arrière et souvenons-nous du jour béni où nous-mêmes nous naissions à la grâce. Par le saint baptême, nous sommes entrés dans la vie surnaturelle, nous avons été revêtus d'un vêtement d'innocence et de justice ; l'Esprit Saint a fait de notre âme son sanctuaire, et Dieu lui-même nous a adoptés pour ses enfants, puisque nous sommes devenus les frères de Jésus, son fils. Les anges alors, comme à la naissance de Marie, se sont réjouis de la grâce qui nous était accordée et l'Eglise a rendu grâce à Dieu de nous avoir enfantés à la vie éternelle. Pensons-nous quelquefois à la grâce insigne qui nous fut faite alors ? En avons-nous pour Dieu une assez vive reconnaissance ? Hélas ! ne devons-nous pas gémir d'avoir peut-être souillé la robe immaculée qui nous avait été donnée en ce jour. N'oublions jamais après nos chutes que le Seigneur, dans sa miséricordieuse bonté, veut bien purifier de nouveau notre âme par le baptême laborieux du sacrement de pénitence. Daigne sainte Anne, en considération de la joie qu'elle ressentit d'avoir donné au monde la Vierge immaculée, nous obtenir de rester toujours fidèles aux promesses de notre baptême ; puissions-nous ne jamais perdre cette vie surnaturelle de la grâce qui nous rend les enfants de Marie en nous faisant les frères de son fils Jésus.

(M. l'abbé G. DE BESSONNES.)

L'ÉGLISE

(Suite.)

XVII

QUE L'ÉGLISE SEULE EST LA MÈRE DES PAUVRES
ET DES PETITS.

C'est un fait si connu et si public, qu'il est inutile de l'établir par des preuves. Seule, l'Église catholique fait les *Sœurs de charité, les Frères des Écoles chrétiennes, les Petites-Sœurs des pauvres, etc...* La sève divine que possède seule la vraie Église peut seule enfanter, perpétuer et développer dans de gigantesques proportions ces incomparables dévouements, cet humble héroïsme de chaque jour, dont le ciel sera la magnifique récompense. Les sectes protestantes et les Églises nationales ont voulu tenter ce prodige; elles ont fait comme le corbeau de la fable, qui voulut imiter l'aigle en enlevant un mouton; elles ont été prises là où elles croyaient prendre, et l'on a vu une fois de plus que la vérité seule engendre la charité.

L'Église catholique est la mère des pauvres, des enfants, des petits, des faibles, de tous ceux qui ont besoin d'amour. Elle seule les aime, en pratique aussi bien qu'en théorie. Les autres ont parfois la théorie et bavardent et écrivent sur la bienfaisance; mais ils laissent à l'Église, à ses ministres et à ses Ordres religieux le rude labeur du service des pauvres, de l'éducation religieuse des enfants, du soin des malades, du soin des fous, des abandonnés, la visite des pauvres honteux, en un mot, le soulagement des misères humaines.

L'amour de JÉSUS-CHRIST, qu'on le sache bien, l'amour de la Vierge MARIE, l'amour du Saint-Sacrement, le célibat catholique, l'abnégation de la vie religieuse; voilà le secret, voilà la source intarissable de la charité chrétienne de l'Église. Elle seule possède ce secret, cette source vivante, et voilà pourquoi, seule, malgré les ingratitude dont on l'abreuve tous les jours, elle a passé et elle passe, comme JÉSUS, en faisant le bien, *transiit benefaciendo*.

UNITÉ, VÉRITÉ, CHARITÉ; voilà l'inimitable devise catholique!

BULLETIN.

Le 18 novembre dernier tous les paroissiens de St-Jacques de Causapschal assistaient à une cérémonie religieuse qu'ils aimeront à se rappeler. Il s'agissait de livrer au culte la nouvelle chapelle de cette paroisse. Jusque là une maison donnée par Lady Mount Stephen, qui servit d'abord de maison d'école et fut transformée plus tard en chapelle, avait suffi aux besoins du culte. Mais la population de Causapschal s'augmentant rapidement par suite de l'immigration des colons, il fallut songer à bâtir un temple plus spacieux. Les plans d'une église de 112 pds. de longueur, et d'une sacristie de 64 pds. de longueur, sur 36 pds. de largeur, furent adoptés, et l'on se mit à l'œuvre. C'est cette sacristie, qui sert de chapelle en attendant l'église, qui vient d'être terminée et dont on prenait possession le 18 novembre. Avant de quitter l'ancienne chapelle tous les paroissiens y ont assisté à une dernière messe chantée par le Rév. M. F.-X. Ross, missionnaire à St-Laurent de Matapédia ; puis pendant que l'on transportait tous les ornements du culte à la nouvelle chapelle, le Rév. M. D.-S. Giguère, curé de Causapschal, la bénissait en présence de tout le peuple. Il y transporta ensuite le Saint-Sacrement et y chanta la première messe. M. le curé Giguère n'avait rien négligé de ce qui pouvait donner de l'éclat à cette cérémonie. La joie que répandent dans l'âme la religion et ses solennités, était visible sur tous les visages, et au sortir de l'église, les braves colons qui se souviennent encore des vieilles paroisses d'où ils viennent, se disaient : " maintenant ça ressemble à chez nous." De fait Causapschal est une paroisse qui avance rapidement, et qui aura en peu d'années tous les caractères

d'une ancienne paroisse. En 1893 il n'y avait que 28 familles ; aujourd'hui il y en a 120 et de plus 430 lots en défrichement. C'est un développement merveilleux. Ainsi progressent à peu près toutes les paroisses de la vallée de la Matapédia. Que deviendra donc cette belle région, quand le gouvernement y aura fait faire tous les chemins et les ponts nécessaires à la colonisation ?

— Le jour de Noël Sa Grandeur Mgr Blais a officié pontificalement à la cathédrale. M. le chanoine R.-Ph. Sylvain l'accompagnait comme prêtre-assistant, et les Rév. MM. A. Poirier et F.-G. Caisse étaient diacres d'honneurs. MM. les abbés E. Lepage et B. Beaulieu remplissaient les fonctions de diacre d'office et de sous-diacre. Le sermon a été donné par M. le Grand Vicairé L.-J. Langis, supérieur du Séminaire. Les élèves du Petit Séminaire ont très bien exécuté une messe de Battmann. M. A. Chamberland organiste de la cathédrale tenait l'orgue. Plusieurs cantiques de Noël chantés pendant et après la messe par des voix d'enfants, furent très bien rendus. La fanfare sous la direction du Rev. M. A. Audet a joué encore plus brillamment que d'ordinaire. Bref messieurs les musiciens méritent des félicitations.

— Les petites orphelines du couvent des Sœurs de la Charité de Rimouski nous prient de publier ce qui suit :

“ Permettez aux petites Orphelines des Sœurs de la Charité de Rimouski d'unir leurs chaleureux remerciements à ceux de leurs Vénérées Mères pour la jouissance qu'ont bien voulu leur procurer les âmes charitables de cette ville en leur envoyant des étrennes. De l'abondance qui règne à vos foyers en ce jour si aimé, surtout des enfants, vous avez su faire la part du pauvre et de l'orphelin. Ah ! soyez-en bénies ! soyez-en remerciées ! Si vous eussiez

vu la joie et le bonheur qui rayonnaient au front de l'orpheline en recevant vos généreux dons, déjà vous seriez grandement récompensées, vous qui avez des cœurs si bons ! Mais il est une autre récompense que Dieu réserve là-haut aux protecteurs de l'orpheline, et c'est celle-là que tous les jours les Sœurs de la Charité et leurs pauvres solliciteront pour vous.

Merci ! merci ! Qui donne aux pauvres prête à Dieu !”

— La paroisse de St-Hubert aura bientôt une nouvelle église répondant mieux à sa prospérité, à l'accroissement de sa population et aux besoins du culte. La construction commencera le printemps prochain. Sa Grandeur Mgr l'évêque de Rimouski a porté à cette fin, le 10 décembre dernier, un décret dans lequel se trouvent indiquées les dimensions suivantes de la future église : longueur 100 pds largeur 50 pds.

— La mission de St-Alphonse de la Rivière Caplan, s'organise peu à peu et promet d'être plus tard une belle paroisse. Les terres en effet y sont très fertiles. Pour le moment il est vrai tout y est à faire : église, presbytère, etc., et le Rév. M. F. Biron qui y est missionnaire résidant depuis l'automne dernier, doit nécessairement recourir à la charité pour ses œuvres ; mais on sait répondre généreusement à sa demande. Dernièrement le Rév. M. Biron a fait une collecte dans la belle et généreuse paroisse des Trois-Pistoles où il était vicaire avant de devenir missionnaire ; il en a remporté \$300 pour sa mission. Il faut ajouter qu'à son départ des Trois-Pistoles, quelques mois auparavant, les paroissiens lui avaient offert à peu près \$200. C'est un beau résultat pour le zélé missionnaire, et une preuve de plus de la générosité admirable et touchante de la riche paroisse des Trois-Pistoles.

ACTIONS DE GRACES

Fall-River. — Remerciements à la bonne sainte Anne pour guérisons et plusieurs autres faveurs. Dme M. C. — Remerciements pour la guérison de mon enfant. Dme Georges Sirois. — *Trois-Pistoles.* Grâce particulière obtenue. C. — *Rivière Moïse.* Guérison obtenue Dme Pitre Porlier — *St-Moïse.* Guérison obtenue. Delle Marie Beau-lien. — *Mariapolis.* Mille remerciements à Ste-Anne pour une grâce obtenue. L. T. — Guérison E. T. — *Amqui.* Reconnaissance à sainte Anne qui a guéri ma petite fille. Elle était condamnée par suite d'un accident à marcher avec des béquilles depuis 8 mois et les médecins inclinaient à croire quelle resterait infirme. Dme Frs. Clavaux. — *Ste-Cécile du Bic.* Guérison obtenue après promesse de faire publier dans le *Messenger.* Edouard Lacroix. — *St-Mathieu.* Mon enfant a été guérie par l'intercession de sainte Anne. Dme Alh. D. — *Eboulements.* Guérison d'une malade condamnée par le médecin, après prière à sainte Anne et promesse de publication dans le *Messenger.* — *Cedar Hall.* Remerciements pour faveur obtenue. Une abonée. — Grand soulagement dans une maladie grave. Une abonée. — Plusieurs faveurs obtenues. Une abonée. — Guérison. Deux enfants. — *Assomption de N.-D.* Guérison obtenue par l'intercession de sainte Anne. Une abonée. — *St-Gabriel.* Reconnaissance à sainte Anne pour une guérison obtenue après promesse de faire publier dans le *Messenger.* Dme Etienne Lévesques. — Je viens m'acquitter de la promesse que j'ai faite, de faire publier dans le *Messenger* la guérison d'une maladie dont je souffrais cruellement depuis un an. Aujourd'hui je suis heureuse de proclamer à la gloire de sainte Anne que je suis guérie. Delle Céline Charette. — *St-Arsène.* Remerciements à sainte Anne pour la guérison d'une enfant après neuvaine en son honneur et autres prières. Delle A. B. — *Rimouski.* Veuillez avoir la bonté de publier dans le *Messenger* de Ste-Anne une faveur reçue. Nous la devons à cette grande sainte, après promesse de faire publier dans

le *Messageur*. Les Sœurs de la Charité. — *Ste-Félicité*. Trois personnes de cette paroisse remercient sainte Anne pour guérisons, et six, pour autres faveurs obtenues. — *St-Octave de Métis*. — Remerciements à sainte Antoine pour faveur obtenue après avoir promis de faire publier dans le *Messageur de Ste Anne*. Une abonnée. — Plusieurs faveurs obtenues par l'intercession de sainte Anne. Une abonnée. — *Amqui*. Guérison et autres faveurs. Reconnaissance à sainte Anne. Dme V. Pouliot. *Ste-Françoise*. Remerciements à sainte Anne pour la guérison de deux personnes, qui ont recouvré la santé après promesse de publication dans le *Messageur*. Une abonnée. — *Meth. Mass.* Guérison obtenue après promesse de publication dans le *Messageur*. Delle Adeline Blais.

RECOMMANDATIONS

Le triomphe de l'Eglise ; la conversion des pays infidèles ; les œuvres diocésaines ; 1 institutrice et ses élèves ; 4 grâces particulières ; 3 guérisons ; la paix dans 4 familles ; 4 conversions ; 1 entreprise difficile ; 6 enfants d'un caractère difficile ; 8 familles pour grâces particulières ; conversion d'une famille ; 1 bonne mort ; plusieurs malades ; 2 défunts ; 6 vocations ; 1 personne pour santé ; 2 personnes abonnées à la boisson ; les zélateurs et zélatrices du *Messageur* ; les bienfaiteurs de l'œuvre du Pèlerinage.

Le Très-Révérénd Mr. Jean-Octave Prince, Prévôt du Chapitre de la Cathédrale des Trois-Rivières et curé de St-Maurice, décédé le 7 janvier, était membre de la société d'une messe, *Section provinciale*.

— Monsieur l'abbé Fortunat Aubry, ancien curé de St-Jean, décédé le 8 janvier, à Ste-Thérèse, était aussi membre de la société d'une messe, *section provinciale*.
